



Critères de durabilité pour les achats

Achats et fournisseurs

Dans le cadre de son activité quotidienne et dans ses rapports avec les parties prenantes impliquées dans ses activités, le service d'AXA chargé des achats s'engage à respecter les principes d'équité, de durabilité, de neutralité, de confidentialité, de transparence et de traçabilité.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se plient à des exigences éthiques, sociales et écologiques élevées. Les exigences minimales sont les suivantes:

- pas de travail forcé ni de travail des enfants;
- hygiène et sécurité au travail;
- pas de discrimination basée sur le sexe, la couleur de peau, la nationalité, l'ethnie, le handicap, les convictions politiques, l'appartenance à un syndicat, la religion ou l'orientation sexuelle;
- mesures de protection de l'environnement.

Les fournisseurs matérialisent leur engagement en signant le [Code de conduite pour les fournisseurs](#). En outre, les plus gros fournisseurs et leur chaîne d'approvisionnement sont soumis à un audit de conformité aux principes de durabilité réalisé par une entreprise tierce indépendante (p. ex. EcoVadis).

Choix des produits

Il est demandé aux acheteurs internes d'AXA de veiller à ce que les produits répondent aux critères suivants (le choix du produit relève de la responsabilité des acheteurs):

- matières premières respectueuses de l'environnement;
- production respectueuse de l'environnement;
- certification selon des normes ou des labels sociaux et environnementaux reconnus;
- utilisation de matériaux recyclés;
- possibilité de recycler le produit ou de l'éliminer dans le respect de l'environnement;
- limitation des matériaux d'emballage au minimum – le cas échéant, le conditionnement doit être recyclable;
- appareils économes en énergie.
- Dans la mesure du possible, AXA privilégie les produits venant de Suisse ou de ses voisins européens.

En collaboration avec ses services spécialisés Achats et Corporate Responsibility, AXA a défini des **critères de durabilité pour les achats**. La liste qui suit indique aux acheteurs les normes de durabilité qui s'appliquent aux différents articles. Il est également possible de les communiquer aux fournisseurs lors de la demande d'offre.

Le non-respect de ces critères peut présenter un risque d'atteinte à la santé, à l'environnement et/ou à la réputation.

Si un article ne satisfait pas aux critères de durabilité, il convient de procéder comme suit:

1. L'acheteur cherche un article de remplacement.
2. Si aucun article de remplacement ne peut être trouvé, l'acheteur s'adresse au service AXA Achats (e-mail: procurement.ch@axa.ch).
3. Si le service AXA Achats ne peut pas identifier de solution, une concertation a lieu avec l'acheteur et le service spécialisé Corporate Responsibility pour convenir de la marche à suivre.

Bureau et poste de travail

Matériel	Critères de durabilité
Articles de papeterie, fournitures de bureau, petits articles	<ul style="list-style-type: none">• Colorants et solvants à base d'eau• Exempts de phénol, de formaldéhyde et de métaux lourds• Exempts de substances potentiellement cancérigènes ou mutagènes• Exempts de PVC• Stylos à bille rechargeables et de production suisse• Crayons en bois naturel ou sans vernis (revêtement de cire uniquement)• Utilisation de bois et de carton au lieu de matières plastiques
Petits appareils électroniques (p. ex. tablettes, lampes de poche)	<ul style="list-style-type: none">• Appareils à haute efficacité énergétique (étiquette-énergie A au minimum, le cas échéant)• Si applicable: certification par un label (p. ex. Ange bleu ou TCO)• Si possible: appareils sans piles, solaires ou autres sources d'énergie alternatives
Appareils électroménagers (p. ex. réfrigérateurs, micro-ondes)	<ul style="list-style-type: none">• Appareils à haute efficacité énergétique (étiquette-énergie A au minimum, le cas échéant)• Certification par un label (p. ex. Energy Star, Ange bleu, Topten, TCO, Écolabel européen ou EPEAT)• Longue durée de vie et possibilités de réparation du produit
Papier	<ul style="list-style-type: none">• Papier recyclé certifié par un label (p. ex. Ange bleu ou FSC Recycled)• Papier issu de sources durables certifié par un label (p. ex. FSC 100 %, FSC Mix, Écolabel européen, PEFC)• Papier non blanchi au chlore (appellation TCF), sans azurants optiques• Privilégier un grammage faible

Mobilité

Matériel	Critères de durabilité
Véhicules de flotte, voitures de tourisme, véhicules de livraison, minibus, véhicules spéciaux	<ul style="list-style-type: none">• Au maximum 95 g de CO₂/km• Préférence donnée aux moteurs alternatifs (p. ex. électriques, hybrides, biogaz)• Les véhicules à essence et diesel sont soumis à la norme antipollution la plus récente (actuellement Euro 6)
Voyages d'affaires	<ul style="list-style-type: none">• En conformité avec le Règlement HR sur les voyages d'affaires• Privilégier les conférences téléphoniques et les visioconférences• Préférer le train à l'avion; pas de voyages en avion à l'intérieur de la Suisse• Compensation des émissions carbone des voyages en avion

Aménagement intérieur et bâtiment

Matériel	Critères de durabilité
Bois	<ul style="list-style-type: none">• Certifié par un label (p. ex. FSC, PEFC, Écolabel européen, Nordic Ecolabel, Cradle to Cradle ou label Q)• Pas de bois tropicaux
Peintures	<ul style="list-style-type: none">• Privilégier les peintures naturelles ou les peintures certifiées par un label (p. ex. Ange bleu ou natureplus)• Moins de 2 % de solvants• Peintures d'intérieur hydrosolubles• Exempts de nanoparticules (< 100 nm) (p. ex. dioxyde de titane)• Exempts de pigments de cadmium, d'isothiazolinone, de formaldéhyde et de produits libérant du formaldéhyde

Matériel	Critères de durabilité
Articles métalliques	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque la teneur en métal dépasse 10%: déclaration de composition (alliage et pourcentages) et de revêtements Reprise des anciens produits (p. ex. centre de recyclage) Indications sur le recyclage pour les clients
Matériaux de construction et travaux (aménagement extérieurs inclus)	<ul style="list-style-type: none"> Conformes aux recommandations d'eco-bau
Produits de nettoyage	<ul style="list-style-type: none"> En règle générale, nettoyage écologique avec de l'eau et des chiffons en microfibres Produits nettoyants et désinfectants biodégradables pour les toilettes et les salles d'eau Exempts d'huile de palme non certifiée (p. ex. label RSPO uniquement)
Entretien des espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> Selon les critères de qualité de la Fondation Nature & Économie pour les sites d'activité
Colles	<ul style="list-style-type: none"> Exempts de solvants Exempts de formaldéhyde et de produits libérant du formaldéhyde Inodores Colle en matériaux renouvelables (p. ex. cellulose, amidon, gomme arabique)
Éclairage	<ul style="list-style-type: none"> Sources LED

Articles publicitaires et événements

Matériel	Standard minimum
Textiles	<ul style="list-style-type: none"> Certifiés par un label (p. ex. Fairtrade, IVN BEST, GOTS, STEP, Made in Green, Fair Wear Foundation, BetterWork) Fibres naturelles issues de sources durables (p. ex. coton 100% bio, coton recyclé, chanvre bio, lin bio, laine recyclée ou Tencel®) Fibres synthétiques issues de sources durables (p. ex. PET/polyester/nylon recyclé ou déchets marins) Exempts de produits chimiques dangereux (p. ex. label Oeko-Tex® Standard 100)
Cuir et peaux	<ul style="list-style-type: none"> Articles en cuir (si possible: certifié IVN) uniquement avec l'accord du service AXA Achats Pas de fourrure véritable ni de fourrure synthétique
Articles en matières plastiques (parapluies, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> De préférence en plastique recyclé (PE ou PP) ou en PET Exempts de phtalates/plastifiants (p. ex. BPA), de PVC, de formaldéhyde, de produits libérant du formaldéhyde et d'autres composés chlorés
Produits alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> Produits locaux Produits régionaux et de saison Aliments biologiques certifiés par un label (p. ex. le Bourgeon Bio ou IP-Suisse) Chocolat, café, thé: certifié par un label (p. ex. Max Havelaar ou Fairtrade)
Catering et restauration du personnel	<ul style="list-style-type: none"> Produits régionaux et de saison Produits de l'agriculture biologique Produits exotiques: certifiés par un label (p. ex. Max Havelaar ou Fairtrade) Produits d'origine animale: si possible, issus de modes de production conformes aux normes suisses et européennes en matière de bien-être animal et certifiés par un label (p. ex. Bio Suisse ou MSC) Pas de produits contraires à l'éthique (tels que foie gras ou espèces surpêchées, voir p. ex. le guide d'achat du WWF) Pas plus de 0,50% de produits importés par avion Options végétariennes Limitation des contenants et de la vaisselle à usage unique Limitation du gaspillage alimentaire

Matériel	Standard minimum
Fleurs et plantes	<ul style="list-style-type: none">• Si possible: fleurs d'origine suisse certifiées par un label bio (p. ex. le Bourgeon Bio)• Pour les importations d'outre-mer: certification par un label (p. ex. Max Havelaar)
Conditionnement	<ul style="list-style-type: none">• Matériaux durables (p. ex. matières plastiques d'origine bio ou papier/carton recyclé)• Réutilisable• Recyclable

AXA
General-Guisan-Strasse 40
Case postale 357
8401 Winterthur
Procurement Helpline +41 58 215 44 52
procurement.ch@axa.ch
[AXA Assurances SA](#)

www.axa.ch